



Orange
Madame Christel Heydemann
111 Quai du Président Roosevelt
CS 70222
92449 Issy Les Moulineaux Cedex

Paris, le Mercredi 18 mai 2022

Objet : Renégociation de l'avenant à l'accord télétravail

Madame la Directrice Générale,

La crise sanitaire que nous venons de traverser a imposé de moderniser l'ensemble des modalités d'exercice du télétravail au sein de notre groupe. Il nous est donc apparu urgent d'adapter notre accord de télétravail. La Direction a accepté poussivement de se saisir du sujet d'une révision de l'accord de télétravail, demandé depuis maintenant 2 ans.

A l'issue de dix séances de négociation, force est de constater que les seules propositions concrètes de la Direction n'ont porté que sur les éléments permettant l'accélération et la facilitation du déploiement des environnements dynamiques de travail chez Orange SA (open space, flex desk, regroupement sur des campus, réduction des m2 immobiliers....) A aucun moment, elle n'a apporté une réponse à nos revendications légitimes depuis le 4 Mai 2020.

Pire, la Direction nous a déclaré ne détenir aucun mandat pour augmenter les indemnités compensatrices de télétravail, au motif qu'elle avait fait le choix de concentrer ses efforts de rétribution des salariés sur la seule Négociation Annuelle Obligatoire d'Orange SA, arguant d'une « équation économique globale ».

Nous considérons cette position totalement déloyale en plus d'être à la fois inappropriée et illégitime.

Inappropriée, puisque l'accord télétravail se déploie sur le périmètre du groupe. Il n'est donc pas acceptable pour nous de subordonner le défraiement d'environ 42 000 télétravailleurs, à ce jour au sein du groupe, à la seule négociation annuelle obligatoire d'Orange SA.

Illégitime, puisqu'il nous semble totalement infondé de confondre le juste défraiement des dépenses engagées par les télétravailleurs pour l'exercice de leurs missions avec leur rémunération.

Déloyale enfin, car la Direction a sciemment envoyé en négociation ses représentants sans leur donner mandat pour négocier sur les sujets les plus attendus des personnels.

La Direction d'Orange affiche ainsi son mépris à la fois pour ses salariés qu'elle n'écoute pas, et pour leurs représentants en transformant le dialogue social en monologue où il n'y a plus rien à négocier.

Indemnisation des télétravailleurs : Orange, à contrecourant des entreprises du CAC 40.

Le montant d'indemnisation figurant dans notre accord actuel se situe dans le bas de la fourchette des montants proposés par les accords d'entreprises de taille similaire. A titre d'exemple, les salariés de SFR viennent d'obtenir 3,25 € par jour de télétravail quand dans le même temps ceux d'Orange devraient se contenter de 1,25 €.

La généralisation du télétravail vous a permis de dégager 350 millions d'euros d'économies sur l'immobilier dans le cadre du plan Scale UP. Aussi il nous semble que la

Direction ne peut rejeter nos demandes de revalorisation aujourd'hui alors qu'elle bénéficie clairement de marges de manoeuvre et qu'elle se doit de prendre en charge garantir une indemnisation des charges des télétravailleurs.

Les salariés de notre groupe ne comprennent pas l'attentisme que nous constatons. A l'heure où l'ensemble de la profession et en particulier les Entreprises de Service Numérique a su capitaliser sur les enseignements de la crise sanitaire depuis deux ans pour faire évoluer ses modes de travail, Orange semble engluée dans ses certitudes, en dépit des nombreuses propositions constructives de nos organisations, notamment :

- La mise à disposition de tiers lieux en proximité des lieux de vie des salariés et de positions de travail sur tous les sites d'Orange facilement réservables et accessibles aux salariés qui ne souhaitent ou ne peuvent pas télétravailler depuis leur domicile,
- L'évolution des équipements et l'augmentation du défraiement des télétravailleurs, pourtant de la seule responsabilité légale de l'employeur. Ce n'est pas à la hauteur des attentes des salariés, le plafond de 580 euros annuels de l'URSSAF constitue un plancher absolu pour toutes nos organisations syndicales,
- La mise à disposition de la position de travail libérée par le télétravailleur à sa seule discrétion, selon des modalités identiques à celles de l'accord actuel.

L'ensemble des organisations syndicales représentatives vous demande de déléguer un mandat réel aux négociateurs de la Direction afin de conférer des droits à tous les télétravailleurs au sein de notre groupe, qui soient cohérents avec les nouvelles organisations de travail qui s'y déploient inexorablement.

Dans la perspective de votre action rapide pour donner satisfaction aux revendications légitimes des salariés du groupe Orange portées par nos organisations syndicales, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'assurance de notre haute considération.

CFDT, CFE-CGC, CGT, FO, SUD

Copie : Monsieur Gervais Pellissier, Directeur Général Adjoint, People & Transformation.